L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No 72 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.
DIMANCHE MATIN, 20 AVRIL.

La manifestation d'hier.

La manifestation d'hier est des plus encourageantes pour la cause de la liberté en Louisiane. Elle a prouvé, d'une part, qu'il y a encore parmi nous des citoyens dotés du courage civique, cette vertu des vrais républicains, et, de l'autre, que la masse de la population sait apprécier les actes de civisme et est prête à soutenir les citoyens énergiques qui prennent l'initiative de la résistance à l'oppression et à l'usurpation.

M. Beckh a bien mérité de notre communauté par le sacrifice qu'il a fait de sa liberté et la communauté lui approuve qu'elle était de cœur et d'âme avec lui et qu'elle partageait les sentiments et les opinions qui l'ont fait condamner pour mépris de cour par le pseudo-juge Jacob Hawkins. Si ce triste personnage, qui a servi d'instrument à l'usurpation Kellogg, veut prononcer des condamnations pour mépris de cour, il pourra aller jusqu'à vingt-deux mille, et envoyer en prison tous ceux qui ont voté pour le juge Elmore dont il a usurpé la place par la force des baïonnettes.

La manifestation d'hier a été improvisée, mais elle n'en a pas moins été remarquable, et elle a dû prouver à l'usurpateur Kellogg et à ses créatures la détermination bien arrêtée de ce peuple de ne pas les accepter comme représentants de l'autorité légale.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—M. L. Placide Canonge annonce, par une lettre que l'on trouvera dans nos colonnes, que la liste d'abonnements, ouverte par lui pour la saison prochaine, pendant laquelle il se propose d'exploiter le théâtre avec une troupe d'opéra et de drame et comédie, s'élève à quarante mille dollars. Nous appelons sur sa lettre l'attention des habitués de l'Opéra.

Le spectacle de ce soir commencera par *Le vieux Caporal*, grand drame en 5 actes et se terminera par *Un scandale à la Nouvelle-Orléans*, folie-vaudeville en 1 acte.

On annonce pour mercredi prochain, à l'occasion du bénéfice de M. Acelly, jeune premier rôle, le drame d'Alexandre Dumas *Vingt ans après*, qui fait suite à la *Jeunesse des Mousquetaires*.

HOME MUTUAL INSURANCE CO.— Nous appelons l'attention des porteurs de scrip de cette Compagnie sur l'avis publié dans une autre colonne.

INSTRUMENTS DE MUSIQUE, PIANOS. — Voici d'excellentes occasions. M. L. Grunewald a 100 pianos et orgues qu'il est disposé à vendre à très bon marché comptant ou par versements mensuels de $12 à $25. Il a aussi quantité d'autres instruments de musique à vendre en gros ou en détail. Voir ses annonces dans nos colonnes.

EXPOSITION CHEZ UTER.—On peut voir en ce moment, exposées chez M. L. UTER, 135, rue du Canal, deux magnifiques couvertures de Perse, pour lit ou piano) brodées en or et argent. Le coût primitif de ces couvertures est de $3000. Elles seront mises en tombola et formeront deux lots. Il y aura 500 billets à $1 le billet. Le premier gagnant aura le choix. Les billets sont à vendre au magasin, 135, Canal, bâtisses Touro.

LA DESTRUCTION DU PAUVRE EST SA PAUVRETÉ.—Proverbes 10 et 15—L'homme qui vit "au jour le jour" sans mettre rien de côté pour les temps de maladie ou d'embarras, est digne de pitié. Des milliers de gens dépensent ce qu'ils gagnent en tabac, en boissons et autres mauvaises habitudes sans lesquelles ils deviendraient riches. Tout commis, artisan ou ouvrier peut aisément épargner de un à cinq dollars par semaine, et en mettant cela à la caisse d'épargnes, en quelques années il sera à son aise. Ouvrez un compte à la banque, rue du Camp, No 51, et essayez.

BALANCES VICTOR.—La Compagnie des balances de Victor, de Moline, Illinois, dont les articles ont acquis si rapidement la faveur des communautés commerciales des Etats du Nord et de l'Ouest a, par l'intermédiaire de son agence générale à Chicago, établi une agence dans notre ville. Notre ami et ancien confrère, M. J. R. Alcée Gauthreaux, que nous pouvons chaleureusement recommander à nos lecteurs, a été choisi pour diriger les affaires de la Compagnie dans les Etats du Sud. Energique, intelligent, sympathique et ayant des relations étendues, M. Gauthreaux ne saurait manquer de réussir et d'assurer le succès de la Compagnie qu'il représente. Nous référons nos lecteurs à son annonce pour tous les renseignements désirables.

$37,585 de lots seront distribués par l'Association de la Loterie de la Foire d'Etat de la Louisiane, le 30 avril courant. Le nombre des billets étant limité, Pour les billets, s'adresser au bureau central, rue du Canal, No 107, magasins de Grover & Baker.

☞ Les acheteurs de la campagne et de la ville trouveront, au plus bas prix du marché, tous les articles se rattachant au commerce de confiserie, chez Norman & Reiss, rue de la Vieille-Levée, Nos. 121 et 123

"LA MATERNELLE."

Nous devons à M. Ch. Cavaroc l'organisation de la Maternelle qui est notre œuvre, absolument nôtre. Aujourd'hui comme toujours, nous saurons lui en témoigner toute notre reconnaissance, car heureusement la gratitude n'est pas un fardeau pour nous, et nous ne chercherons jamais à nous en affranchir.

M. Ch. Cavaroc avait adopté avec enthousiasme notre idée et notre travail pour la rendre pratique et féconde en bons résultats, et, tout dernièrement encore, il avait mis toute sa bonne volonté à faire ce qu'il entreprend, son grand patronage, dont nous connaissions tout le prix, et que nous avions sollicité.

Aux premiers jours de publicité, *La Maternelle* reçut de toutes parts, un accueil sympathique, et malgré la nouveauté du principe dans son application, le succès s'annonça franchement.

Lorsque des événements imprévus sont venus bouleverser le pays de fond en comble, les opérations de *La Maternelle*, venant de naître, se ralentirent et nous dûmes cesser de faire des démarches actives de propagande.

Le temps d'arrêt, sans compromettre le succès de la compagnie, qui ne peut être douteux, nécessitait une nouvelle impulsion, et M. Cavaroc, qui avait, avant tout, pris à cœur de succéder, ne pouvant, en aucun des nombreuses occasions qui l'accablent, donner assez de temps à cette affaire, qu'il aime et qu'il veut toujours protéger, facilita le transfert régulier et légal de la Société, *telle qu'il l'avait organisée*, à la compagnie "The Southern Life Assurance" à laquelle nous avions offert la direction.

Le transfert se fit donc facilement et avec toutes les formalités régulières, et la Charte originale gouverne les opérations de *La Maternelle*, il n'y a que la Direction de changée. "The Southern Life Insurance Company," par son grand crédit, par sa bonne organisation donne à *La Maternelle* un puissant appui, et M. Miller, l'agent général à la Nouvelle-Orléans, dont nous avons eu déjà souvent occasion de parler, devient le Président du Conseil de Direction de "*La Maternelle*."

Mgr N. J. Perché, archevêque de la Nouvelle-Orléans, connaissant depuis longtemps le philanthrope, le patriote et charitable *La Maternelle*, a daigné accepter la présidence honoraire de la Compagnie.

Nous avons déjà eu l'occasion de dire, et nous l'avons rappelé dans notre dernier numéro, que Monseigneur s'était honoré de son patronage à la Compagnie du *Southern Life Insurance*; et nous sommes heureux de dire aujourd'hui, que c'est à Monseigneur Perché que nous devons la fusion, ou du moins l'association des deux compagnies, qui restent bien distinctes dans leurs intérêts et dans leur administration particulière, tout en pouvant avant un but commun, celui des intérêts de la population en général.

Dans cette union, la Compagnie du *Southern Life Assurance* apporte ses grandes relations, son agencement, l'honorabilité de ses directeurs et le dévouement de ses agents; *La Maternelle* apporte un principe nouveau sans rival, et ne pouvant être contesté, qui ne crée aucun point de concurrence, et qui au contraire s'accorde parfaitement avec les intérêts de la Compagnie d'assurance à primes fixes, puisque les assurés de *La Maternelle*, aujourd'hui enfant en tutelle, ayant à gagner à vivre, deviendront naturellement pupilles, des assurés en sens inverse à leur majorité; et les deux combinaisons se prêtent donc des mutuels solidarité sécure, et sans partage aucun, au principe d'assurance, c'est donc simplement la jonction de deux intérêts se venant en aide.

Cette combinaison sera certainement accueillie avec faveur, et nous annoncerons chaleureusement à annoncer de grands résultats obtenus déjà et qui nous en font prévoir du bien décisifs.

AM. LUTTON.

Les bureaux de *La Maternelle* ont été transférés au siège de la société du *Southern Life Insurance Company*, rue Carondelet, coin Union, au premier.

France.

LA DÉMISSION DE M. GRÉVY.

La France française du 1er avril.

Le télégraphe nous a annoncé l'incident qui a amené la démission de M. Grévy, comme président de l'Assemblée nationale. Nous extrayons du compte-rendu de la séance ce qui est relatif à cet incident. M. de Meaux, après avoir présenté le rapport du projet de loi sur la municipalité lyonnaise, a développé les considérations en rappelant les tristes scènes qui se sont passées à Lyon pendant et depuis la guerre. Nous laissons la parole au compte-rendu.

M. de Meaux, rapporteur. — Je répète qu'il y a à Lyon, certaines pensées d'irréparable.... (Vives réclamations à gauche.—C'est vrai! c'est vrai! à droite.)

Un membre à gauche.—C'est une calomnie indigne!

A droite.—Allons donc!

M. le baron de Baranta.—Et le drapeau rouge!

M. le rapporteur.... et quand je les rappelle aujourd'hui ses traduisant par des résistances passives, par des révoltes sourdes....

Plusieurs membres à gauche.— Allons donc!

M. le rapporteur.... persistantes et obstinées contre la loi....

M. Henri Brisson.—C'est une excitation abominable!

M. le rapporteur...: par des révoltes sourdes et obstinées contre la loi, je dis qu'en portant la main là-dessus, vous aurez sauvegardé ce qui fait la force et ce qui doit faire l'avenir de notre pays. (Bravos et applaudissements répétés à droite et au centre droit. — Murmures à gauche.)

M. Leroyer. — En présence du discours que vous venez d'entendre, le véritable but de la commission apparaît clairement. Ce n'est pas une expérience que l'on veut faire à Lyon, ce n'est pas une mesure provisoire: on veut atteindre et frapper une à une toutes les grandes villes de la République. (Approbation à gauche.)

D'abord, je poserai en principe qu'une assemblée législative ne peut revenir sur la discussion d'une institution décrétée par elle qu'à la condition que cette institution présente des vices qui en réclament le changement. S'il y a des vices, dites-chez-les et apportez-y un remède, mais, le répète, à aucun titre, vous ne pouvez abroger l'institution elle-même. (Approbation à gauche.)

Je n'en serai pas dans l'examen des faits. M. Ferrouillat a trop bien traité la question, et de façon à dégoûter tout le monde de recommencer.

Je vais me placer sur le terrain du droit, et, en admettant même les griefs que vous articulez et qui sont dûs développés ici et dans le rapport, je vous démontrerai que la mesure qu'on vous propose n'a aucun rapport avec ces faits.

Il ne s'agit ici de conservation ni d'ordre public, ces mots avec lesquels on cherche les applaudissements. Je ne me retrancherai pas derrière ces clichés et ces phrases longuement préparées qui ne prouvent rien. (Approbation à gauche.—Cris à droite.)

Il s'agit d'une chose grave. Je vous en conjure, restons dans la pratique. (Approbation à gauche. — Interruptions à droite.)

Plusieurs membres. — Donnez l'exemple!

M. de Rainneville.—En voilà, des clichés!

M. Le Royer.—Dans le rapport, on donne des considérations générales qui peuvent s'appliquer à toutes les discussions, il n'y a qu'une seule chose mise à la charge de la ville de Lyon et de ses administrateurs principaux: c'est le refus d'exécuter la loi.

J'arrive maintenant à l'examen de ce qu'a ajouté M. le rapporteur à ce bagage du rapport.... (Nouvelles réclamations et nouveaux murmures à droite.)

Quelques membres.—A l'ordre! à l'ordre! (Bruit.)

M. Rivaille.—Ce n'est pas parlementaire! Ce n'est pas digne de l'assemblée ce mot de "bagage."

M. Le Royer. — Messieurs, vous êtes bien susceptibles....

Plusieurs membres à droite. — Oui! oui! Il y a de quoi!

M. Le Royer. — ..... et il me semble qu'avant de suspecter l'intention d'un de vos collègues qui n'a pas l'habitude de se servir d'expressions injurieuses à la tribune....

Voix à droite. — Prouvez-le!

M. le marquis de Grammont. — Retirez votre expression! (Exclamations à gauche. — Approbation à droite.)

M. le président. — Laissez donc parler!

M. le marquis de Grammont, se levant. — Il n'est pas possible qu'une pareille expression....

M. le président. — N'interrompez pas, monsieur de Grammont. (Bruit général.) Veuillez garder le silence, messieurs, et permettre à M. Le Royer de donner son explication.

M. Le Royer. — Je dis, messieurs, qu'avant de considérer comme injurieuse pour la commission l'expression dont je me suis servi, il aurait fallu au moins connaître l'intention de votre collègue.

Je ne dis, en second lieu, vous aurez à vous demander si dans des assemblées, non pas aussi souveraines que la vôtre, mais aussi littéraires, le mot "bagage" n'est pas employé dans un sens parfaitement acceptable....

Plusieurs membres au banc de la commission. — Oui, certainement!

M. Le Royer.—J'en prends pour témoin la commission elle-même, et je renvoie M. de Grammont à la commission. (Interruption et protestations diverses à droite.)

M. le marquis de Grammont.—C'est une impertinence! (Agitation.)

M. Le Royer.—Je viens d'entendre dire que j'avais commis une impertinence. Si M. de Grammont n'est pas rappelé à l'ordre, je descends de la tribune. (Réclamations prolongées et murmures à droite.—Très-bien sur plusieurs bancs à gauche.)

M. le marquis de Grammont, de sa place. —Le mot bagage est une impertinence; je demande que M. Le Royer le retire; je retirerai mon expression quand M. Le Royer aura retiré la sienne, sinon, je le maintiens. (Approbations à droite.—Murmures à gauche.)

M. le président.—Mr. de Grammont, je vous rappelle à l'ordre. (Vives réclamations à droite.—Agitation.—Un certain nombre de membres du côté droit se lèvent en disant; "Non! Non protestons!" et paraissent se disposer à quitter la salle.)

M. Le Royer.—Voilà votre respect de la loi!

M. le marquis de Grammont monte à la tribune.

M. le marquis de Castellane et M. Le Royer.—C'est un mandat impératif de la rue Grôlée, cela! (Le bruit et l'agitation redoublent.)

M. le président, après avoir plusieurs fois réclamé le silence. J'ai rappelé à l'ordre M. le marquis de Grammont pour deux causes: la première, c'est que mal-gré mes observations et mes remontrances, il s'est obstiné à diverses reprises à se lever et à interpeller violemment l'orateur.... (Rumeurs à droite) : la seconde, c'est que M. de Grammont a adressé à son collègue une expression que personne ne peut souffrir.

M. le marquis de Grammont. — Le mot?

M. Le Royer.—Le mot impertinence!

M. le marquis de Grammont.—Oui! oui! je l'ai dit et je le renouvelle!

Plusieurs membres à droite. — Très bien! très bien!

M. le président.—Messieurs, laissez moi remplir mon devoir comme je l'entends, vous en serez juges ensuite.

M. de Grammont vient de reconnaît qu'en s'adressant à l'orateur il lui a dit : "C'est une impertinence!" Penser-vous qu'un président puisse laisser passer une telle injure? (Approbation sur divers bancs.—Réclamations sur d'autres.)

J'ajouterai, messieurs, quant à l'expression qui a échappé à l'improvisation de M. le Royer.... (Réclamations à droite.)

Divers membres du côté droit.—Il l'a répétée plusieurs fois!

M. le président.—Veuillez, messieurs, écouter avec calme si vous voulez juger avec justice. (Très bien!)

Quant à l'expression de M. Le Royer, elle n'a pas paru convenable (Ah! ah! sur plusieurs bancs à droite); mais je ne l'ai pas jugée aussi sévèrement que vous: elle reçoit des acceptions fort différentes, et M. Le Royer s'est empressé de l'expliquer et de l'adoucir. (Nouvelle interruption à droite.)

Veuillez m'écouter, messieurs!

Cette expression n'a pu, à mes yeux, justifier en aucune façon, surtout après les explications données par M. Le Royer, le mot qui a échappé à M. de Grammont, à qui je donne la parole pour s'expliquer.

M. le marquis de Grammont. — Mon explication sera bien simple.

Lorsque M. Le Royer a qualifié de "bagage" les développements de l'honorable rapporteur, qui ont été si approuvés par la grande majorité de cette assemblée, j'ai trouvé que c'était antiparlementaire au premier degré. (Bravos et applaudissements à droite. — Réclamations et dénégations à gauche.) Mais quand j'ai entendu M. Le Royer renouveler son expression, sans que M. le président l'interrompît pour lui faire part de son impression... (Oh! oh! à gauche.—Très bien! très bien! à droite.)

M. le président. — Il ne l'a renouvelée que pour l'expliquer et l'excuser. (Réclamations à droite.)

M. le marquis de Grammont. — Non, j'affirme le contraire. Veuillez, monsieur le président, me permettre d'achever.

M. le président.—Ce n'est pas à vous que je m'adresse; c'est aux interrupteurs.

M. le marquis de Grammont.—Je ne puis vous le dissimuler, messieurs, que, lorsque j'ai vu M. le président ne pas blâmer cette expression qui a excité l'indignation de toute l'assemblée.... (Vives dénégations à gauche, de la grande majorité de l'assemblée, j'ai déclaré qu'à mon sens cette expression de "bagage" était une impertinence. (Oui! oui! à droite.—Exclamations et murmures à gauche.)

Voix à droite.—Et le mot "cliché!"

M. le marquis de Grammont.—Permettez-moi de vous dire maintenant que nous avons entendu, que j'en appelle au témoignage des mes collègues, qualifier les développements donnés par notre honorable rapporteur en des termes que le président, il me semble, aurait pu arrêter.

Le mot de "calomnie," par exemple, a été prononcé à plusieurs reprises. (Bruit à gauche.—Vif assentiment et applaudissements à droite.)

M. Anisson-Dupéron.—Nous l'avons tous entendu!

M. le président.—Par qui a-t-il été prononcé?

M. Anisson-Dupéron.—A la gauche!

M. le marquis de Grammont.—Il l'a dit non pas une fois, mais dix fois.

Vous devez comprendre, messieurs, l'impression que cette expression a pu produire sur les bancs de la droite. (Très bien!) Laissez parler le président!)

Quand M. de Grammont, se levant vivement à plusieurs reprises, ne tenant aucun compte de mes admonitions, s'obstinait à interrompre, à interpeller l'orateur, à fini par lui adresser l'expression qui vous avez entendu, sortir de sa place, il m'a paru impossible de ne pas le rappeler à l'ordre.

Maintenant, ma conduite paraît n'être pas approuvée, elle est même vivement blâmée par les manifestations hostiles d'une partie de l'assemblée.

Messieurs, si vous trouvez que je ne remplis pas mes fonctions comme vous avez le droit de l'attendre, il faut, en effet, que je le sache. (Applaudissements à gauche.) Je n'ai ni demandé ni recherché les fonctions dont vous m'avez investi.... (Nouveaux applaudissements et bravos prolongés à gauche et au centre gauche.)

M. de Labordère.—Ces applaudissements sont très naturels!

M. le président.... — Je les ai toujours remplies selon mes forces dans toute ma vie publique (Bruit général.) (Très bien! très bien!) Puisque je suis arrivé au retour, chère vous, applaudissez, injustice laquelle je crois avoir droit, je saurai ce qu'il me reste à faire. (Vifs applaudissements sur les bancs de la gauche et du centre gauche.—Sensation générale et prolongée.)

La séance est levée.

(L'assemblée se sépare au milieu d'une très grande agitation.—Il est cinq heures et demie.)

AGRESSIONS CONTRE LES MILITAIRES EN FRANCE.—On lit dans la *Gironde* :

"Le nuit dernière vers 1 heure et demie du matin, un sous-lieutenant de notre garnison, qui se trouvait de ronde à ce moment, passait dans la rue Sainte-Catherine, lorsque tout à coup il fut lâchement frappé par derrière d'un vigoureux coup sur la tête et tombe évanoui. Les agresseurs inconnus que la victime n'a pas eu le temps de voir prirent immédiatement la fuite.

"Quelques instants après, des passants relevaient cet officier encore évanoui, et, ayant constaté qu'il portait à la suite une grave blessure, ils le transportèrent à la caserne des Fossés et les premiers soins lui furent donnés; plus tard on le reconduisit à son domicile.

"Une enquête est ouverte et les auteurs de cet attentat sont activement recherchés."

On lit dans le *Courrier de l'Aude* :

"Dimanche dernier, à l'auberge de sieur Béliat, située sur la Petite place d'Armes à Carcassonne, une vingtaine d'individus étaient attablés dans la salle de l'auberge et se divertissaient en buvant et chantant. Deux de nos braves soldats se trouvaient trois cavaliers du 5ème hussards, buvant et causant entre eux.

"La présence de ces trois militaires déplut sans doute au groupe des susmentionnés chanteurs, et il leur fut intimé l'ordre de se taire ou de sortir. Sur le refus des hussards une rixe allait s'engager quand, à la prière du maître de l'établissement, les deux cavaliers sortirent après avoir vidé leur verre. Mais l'un d'eux, s'étant retardé pour allumer son cigare, fut suivi par plusieurs hommes qui avaient dîné jusque aux hussards de se taire, et le nommé Jean Fraisse, cordier, se précipita sur le retardataire en lui asénonçant la poignée de son sabre.

"Le hussard, ne pouvant se défendre contre un trop grand nombre d'adversaires, appela ses camarades à son secours, et comme on se trouvait à proximité du poste du quartier, le factionnaire entra à la garde.

"Le brigadier de service sortit avec deux hommes, sabres nus, et la foule se dissipa, mais au même instant il fut mis à la garde et par derrière. Il put néanmoins faire passer de son sabre, et le nommé Fraisse fut atteint d'un léger coup à la tête, ce qui voyant, Fraisse feignit de vouloir se rendre prisonnier pour faciliter sa fuite.

"Fraisse fut retenu pour être remis entre les mains de la police, mais il parvint à quitter le poste du quartier, il assena un coup de poing au trompette de garde et disparut.

"Un nommé Fraisé, Antoine Mourret et Hippolyte Can ont été désignés à la maison d'arrêt par les soins de M. le commissaire de police."

☞ On trouvera un grand assortiment de macaronis, vermicelles, et autres pâtes et de l'extrait de café à la grande fabrique de candis de Norman & Reiss, rue de la Vieille-Levée.

$5000 EN OR,—Cinquante cents peuvent gagner $5000 en or le 30 avril courant, au tirage de la Loterie de la Foire d'Etat de la Louisiane. Bureau central, pour la vente des billets, 107 rue du Canal aux magasins de Grover & Baker.

APPAREIL PERFECTIONNÉ
—DU—
GAZ BARBARIN,
A des prix et fonctionnant avec succès à la Nouvelle-Orléans, au Mississippi et en Louisiane.
Fabrique et salle d'essai: No 1 de la Triangle Building, entre la 3e et la 4e rue de Carondelet, Nouvelle Levée, entre les rues Delord et Calliope, Nouvelle-Orléans.
F. ROBERTS, Surintendant,
8av—1an Lock Box 761 du bureau de la Poste.

FORSTALL & DELAVIGNE.
OCTAVE FORSTALL. — ALFRED DELAVIGNE.
An No 54 de la rue des Magasins,
Nouvelle-Orléans.
MARCHANDS de Chaux, Ciment, Plâtre de Paris, Briques à feu, Tuyaux, Tuiles à fourneaux, Cheminées, Briques, Kaolin, Ocres, Pierre à aiguiser, etc.
Sole-Agents de Blood Portliner Manufacturing Company du *Long Island*.
OCTAVE FORSTALL,
Nile-Orléans, 1er avril 1872. 6av—1m

NOUS DESIRONS QUE CHACUN se rende au Temple des Musiques de DELAVIGNE No 32 de la rue du Canal, où l'on trouve le plus grand magasin de PIANOS de la Nouvelle-Orléans, le plus belle lyre et la meilleure de toute. DELAVIGNE vend toujours moins cher que ses confrères plus bas et plus facile.

GOUTTE ET RHUMATISMES!
GUERISON RADICALE OBTENUE PAR L'EMPLOI DE
BAINS DE VAPEUR,
pris à l'aide d'APPAREILS SPÉCIAUX, ayant obtenu l'approbation de l'Académie de Médecine de Paris.
S. SAPPIN,
6av—3m MoYD 199 rue Rampart.

TOUX, RHUMES, ASTHMES.
Les Pectorales, dont Jules Lefrancq, pharmacien de 1re classe, ancien interne des hôpitaux de Paris, vient de publier la 20e édition, guérissent rapidement les Toux, Rhumes, Asthmes, Catarrhes, Grippes, Enrouements, Coqueluches, Essoufflements, Pertes blanches, Maladies de poitrine, Crachements de sang, Pulmonies, Phthisies, Consomptions, Dépérissements, Fièvres, Douleurs, Insomnies, Convalescences difficiles, Faiblesses, Tremblements, Vertiges, Palpitations, Etouffements, Oppressions, Gonflements, Douleurs, Rhumatismes, Goutte, Gravelle, Pierres, Glaires, Sueurs, Pertes séminales, Impuissances, Vieillesses, Infirmités, Maladies secrètes, Dartres, Eruptions, Boutons, Démangeaisons, Brûlures, Piqûres, Blessures, Ulcères, Tumeurs, Abcès, Hydropisies, Vers, Tænias, Ascarides, Oxyures, Mucosités, Glaires, Douleurs, Coliques, Constipations, Hémorroïdes, Flux, Hernies, Ventres, Jambes, Pieds, Yeux, Oreilles, Nez, Gorges, Poitrines, Estomacs, Reins, Vess